

SÉANCE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA VILLE DE CARIGNAN, TENUE À LA SALLE DU CONSEIL DE L'HÔTEL DE VILLE, LE 1<sup>er</sup> OCTOBRE 2013, À 20 H.

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION  
TENUE PAR MADAME LOUISE LAVIGNE, MAIRESSE  
Projets de règlements nos 243-108, 243-109 et 243-110  
Débutant à 20 h 04 et se terminant à 21 h 19**

**ORDRE DU JOUR**

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DE LA MAIRESSE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 4. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**
  - 4.1 Séance ordinaire du 3 septembre 2013
  - 4.2 Séance extraordinaire du 10 septembre 2013
  - 4.3 Séance extraordinaire du 25 septembre 2013
- 5. DIRECTION GÉNÉRALE**
  - 5.1 Confirmation du prix - Vente du lot 2 599 633
  - 5.2 Embauche – Brigadière
  - 5.3 Mandat de représentation – Requête introductive d'instance en annulation de règlements
- 6. FINANCES**
  - 6.1 Déboursés du mois de septembre 2013
  - 6.2 Transferts budgétaires
  - 6.3 Renonciation – Financement non utilisé
  - 6.4 Octroi de contrat - Services professionnels pour l'entretien et les activités informatiques
  - 6.5 Dépôt - Liste des Engagements
  - 6.6 Autorisation de paiement de facture - Entente intermunicipale – Projet Carignan sur le Golf
- 7. SERVICES TECHNIQUES**
  - 7.1 Autorisation – Achat d'un camion à benne basculante usagé
  - 7.2 Engagements de la Ville – Projet Les Habitations Malachite inc. - Développement résidentiel sur le lot 2 599 641 à Carignan
  - 7.3 Acceptation provisoire - Travaux de construction d'une aire de virage, d'un stationnement et d'une piste cyclable bidirectionnelle sur la rue Marie-Anne Est (APP-13-014-TP)
  - 7.4 Autorisation - Travaux correctifs supplémentaires - Mise aux normes et augmentation de la capacité de l'usine d'eau potable de Carignan, (APP-08-003-GE)
  - 7.5 Octroi de mandat connexe - Services professionnels - Étude sur la stratification de l'eau au réservoir Henriette et sur la formation de THM dans le réseau d'eau potable
  - 7.6 Autorisation – Demandes de certificats d'autorisation – Construction des services municipaux pour le projet de développement domiciliaire du lot 3 452 910

## **8. URBANISME**

- 8.1 Autorisation de signature – Entente relative à des travaux municipaux – Projet domiciliaire – Lots 2 601 331 et 3 205 197 Grande Allée
- 8.2 Approbation et autorisation de signature – Entente relative à des travaux municipaux – Projet domiciliaire Boisé de Carignan Phase II
- 8.3 Approbation et autorisation de signature – Entente relative à des travaux municipaux – Projet domiciliaire Boisé du Parchemin Phase I
- 8.4 Demande d'appui - 13-CPTAQ-03 – Lot partie 2 601 070 arrière du chemin Chambly
- 8.5 Demande d'appui – 13-CPTAQ-06 – Lot 2 601 631 – Chemin Brunelle
- 8.6 Dérogation mineure 13-DM-17 – 3868, rue O'Reilly
- 8.7 Dérogation mineure 13-DM-18 – Lot 2 343 357 – 4108, rue Bourgelas
- 8.8 Demande 13-PIIA-19 – Les Habitations René Poudrette – Quartier Branché Phases 3 & 4 – Lots 5 305 407 à 5 305 419 – Boulevard Désourdy
- 8.9 Demande 13-PIIA-20 – Les Développements – Boisé de Carignan (Phase II) – Lots 5 298 901 à 5 298 912 et 5 298 881 à 5 298 886 – Boulevard Désourdy
- 8.10 Désignation de rue – Projet domiciliaire – Boisé de Carignan phase II
- 8.11 Approbation et autorisation de signature – Entente relative à des travaux municipaux – Projet domiciliaire Golf Le Riviera
- 8.12 Approbation et autorisation de signature – Entente relative à des travaux municipaux – Projet domiciliaire Les Jardins d'Isaïe

## **9. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

## **10. FAMILLE ET COMMUNAUTÉ**

- 10.1 Légion Royale Canadienne – Jour du Souvenir – Couronne commémorative
- 10.2 Demande d'autorisation – Barrage routier – Chevaliers de Colomb Conseil 6148 Révérend Léo Foster
- 10.3 Demande d'aide financière – Paniers de Noël - Chevaliers de Colomb Conseil 6148 Révérend Léo Foster
- 10.4 Demande de résolution d'appui – Motion M-441 pour procéder à une révision du Règlement sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments

## **11. ENVIRONNEMENT**

## **12. LOISIRS ET CULTURE**

## **13. RÉGLEMENTATION**

- 13.1 Adoption – Second projet de règlement no 243-108  
Règlement modifiant le règlement de zonage no 243 tel qu'amendé, afin de permettre les cliniques vétérinaires dans la zone IDR-200
- 13.2 Adoption – Second projet de règlement no 243-109  
Règlement modifiant le règlement de zonage no 243 tel qu'amendé, afin d'agrandir la zone A40 à même la zone H132

- 13.3 **Adoption – Règlement no 243-110**  
Règlement modifiant le règlement de zonage no 243 tel qu'amendé, afin d'intégrer une dérogation reconnue dans la zone inondable de récurrence 0-20 ans, relativement à un projet de prolongement d'une voie de circulation existante depuis le centre de l'île-aux-Lièvres en direction de sa partie Nord dans la zone MN1-147
- 13.4 **Adoption – Règlement no 431-1-E**  
Règlement modifiant le règlement 431-E autorisant l'acquisition du lot no 4 179 564 et d'une partie des lots nos 4 179 561 et 4 179 562 du cadastre du Québec afin d'y ériger entre autres une école primaire et décrétant un emprunt supplémentaire à long terme de 600 000 \$
- 13.5 **Avis de motion – Règlement no 240-11**  
Règlement modifiant le règlement sur les permis et certificats no 240 tel qu'amendé, afin d'ajouter des dispositions interprétatives et administratives et de prescrire des documents à fournir
- 13.6 **Adoption - Projet de règlement no 240-11**  
Règlement modifiant le règlement sur les permis et certificats no 240 tel qu'amendé, afin d'ajouter des dispositions interprétatives et administratives et de prescrire des documents à fournir
- 13.7 **Avis de motion – Règlement 243-111**  
Règlement modifiant le règlement de zonage no 243 tel qu'amendé, afin de permettre un développement commercial dans la zone IDC-185
- 13.8 **Adoption – Projet de règlement no 243-111**  
Règlement modifiant le règlement de zonage no 243 tel qu'amendé, afin de permettre un développement commercial dans la zone IDC-185
- 13.9 **Dépôt de la renonciation – Tenue de registre - Règlement 457-E**
- 13.10 **Avis de motion – Règlement no 243-112**  
Règlement modifiant le règlement de zonage no 243 tel qu'amendé, afin de permettre un développement domiciliaire en projet intégré, ainsi que quelques ajustements relatifs aux marges de recul et délimitation des zones, dans le cadre du projet du golf Le Riviera.
- 13.11 **Adoption – Projet de règlement no 243-112**  
Règlement modifiant le règlement de zonage no 243 tel qu'amendé, afin de permettre un développement domiciliaire en projet intégré, ainsi que quelques ajustements relatifs aux marges de recul et délimitation des zones, dans le cadre du projet du golf Le Riviera.
- 13.12 **Adoption – Second projet de règlement no 241-17**  
Règlement modifiant le règlement de lotissement no 241 tel qu'amendé, afin de permettre un développement domiciliaire unifamilial isolé à l'intérieur de la zone H136
- 13.13 **Adoption – Second projet de règlement no 243-107**  
Règlement modifiant le règlement de zonage no 243 tel qu'amendé, afin de permettre un développement domiciliaire en projet intégré, des commerces de proximité ainsi que quelques ajustements relatifs à la typologie des habitations, dans le cadre du projet de développement du golf Le Riviera

## **14. INFORMATIONS**

## **15. DIVERS**

- 15.1 **Dépôt – Plan directeur de conservation et de protection des milieux naturels**
- 15.2 **Embauche – Inspecteur niveau 2**
- 15.3 **Demande de PIIA 13-PIIA-07 – Lot 2 599 773, Pointe nord de l'île-aux-Lièvres**

## **16. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Sont présents :

M<sup>me</sup> Louise Lavigne, mairesse

M<sup>mes</sup> Elena Sanchez, conseillère  
Louise Bisailon Marcil, conseillère  
Marguerite Roussel, conseillère  
Hélène Hayeur Car, conseillère

MM. René Fournier, conseiller  
Patrick Marquès, conseiller

Messieurs Alain Cousson, directeur général et Rémi Raymond, directeur général adjoint et greffier sont également présents ainsi que madame Ilka Grosskopf, directrice du service de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire.

## **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DE LA MAIRESSE**

Madame Louise Lavigne, mairesse, déclare la séance ouverte, il est 21 h 21.

## **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**13-10-417**

Il est proposé par le conseiller Patrick Marquès, appuyé par la conseillère Elena Sanchez et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER l'ordre du jour en y ajoutant le point suivant :

15.4 Dépôt – Pétition des citoyens rues Bachand / Bellevue  
– Projet de collecte des eaux usées et conduite d'eau potable rue Bachand

## **3. PÉRIODE DE QUESTIONS**

## **4. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**

### **4.1 Séance ordinaire du 3 septembre 2013**

**13-10-418**

Il est proposé par le conseiller Patrick Marquès, appuyé par la conseillère Louise Bisailon Marcil et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER, pour valoir à toutes fins que de droit, le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 3 septembre 2013.

### **4.2 Séance extraordinaire du 10 septembre 2013**

**13-10-419**

Il est proposé par la conseillère Louise Bisailon Marcil, appuyé par la conseillère Marguerite Roussel et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER, pour valoir à toutes fins que de droit, le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 10 septembre 2013.

#### **4.3 Séance extraordinaire du 25 septembre 2013**

**13-10-420**

Il est proposé par le conseiller Patrick Marquès, appuyé par la conseillère Hélène Hayeur Car et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER, pour valoir à toutes fins que de droit, le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 25 septembre 2013.

#### **5. DIRECTION GÉNÉRALE**

##### **5.1 Confirmation du prix - Vente du lot 2 599 633**

**13-10-421**

CONSIDÉRANT la résolution 13-08-326 autorisant la vente du lot 2 599 633 aux propriétaires des lots adjacents;

Il est proposé par la conseillère Marguerite Roussel, appuyé par la conseillère Louise Bisailon Marcil et résolu à l'unanimité :

QUE le montant de la vente du lot 2 599 633 soit fixé à 7 800 \$ taxes incluses.

##### **5.2 Embauche – Brigadière**

**13-10-422**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'embaucher un brigadier afin d'assurer la sécurité des enfants se rendant à pied à la nouvelle école primaire;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Elena Sanchez, appuyé par la conseillère Louise Bisailon Marcil et résolu à l'unanimité :

D'EMBAUCHER madame Carole Cormier comme brigadière scolaire pour l'année scolaire 2013-2014, au taux horaire de 11,75 \$ pour une période de travail hebdomadaire d'environ 12.5 heures;

QUE cette embauche soit rétroactive au 11 septembre 2013;

Le trésorier certifie que des crédits seront disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire no 02-21000-181 sous réserve d'une appropriation des surplus affectés.

##### **5.3 Mandat de représentation – Requête introductive d'instance en annulation de règlements**

**13-10-423**

CONSIDÉRANT la requête introductive d'instance en annulation de règlements signifiée à la Ville;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Patrick Marquès, appuyé par la conseillère Marguerite Roussel et résolu à l'unanimité :

DE mandater Me Paul Adam de la Firme Dufresne Hébert Comeau inc. avocats, afin de représenter la Ville de Carignan dans le dossier de cour no 505-17-006755-138.

## **6. FINANCES**

### **6.1 Déboursés du mois de septembre 2013**

**13-10-424**

Il est proposé par la conseillère Marguerite Roussel, appuyé par la conseillère Hélène Hayeur Car et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le paiement des comptes du mois de septembre pour un montant de 147 688,30 \$;

DE ratifier les chèques émis durant la période du mois de septembre, présentés sur la liste des déboursés déjà approuvés pour un montant de 2 340 897,18 \$;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s).

### **6.2 Transferts budgétaires**

**13-10-425**

Il est proposé par la conseillère Louise Bisailon Marcil, appuyé par le conseiller René Fournier et résolu à l'unanimité :

DE transférer les sommes suivantes :

#### **a) Afin de couvrir les coûts de décoration du centre multifonctionnel**

Montant	Description du poste	Numéro de poste
1 000 \$	Activités culturelles	02-70290-412

Au poste suivant :

Montant	Description du poste	Numéro de poste
1 000 \$	Activités et évènements spéciaux	02-70190-499

#### **b) Afin de couvrir l'achat d'eau pour les écoles suite au bris de conduite**

Montant	Description du poste	Numéro de poste
450 \$	Tarif eau	01-21211-100

Au poste suivant :

Montant	Description du poste	Numéro de poste
450 \$	Autres biens non durables	02-41200-699

**c) Afin de couvrir le poste budgétaire entretien usine**

Montant	Description du poste	Numéro de poste
7 100 \$	Tarif eau	01-21211-100

Au poste suivant :

Montant	Description du poste	Numéro de poste
7 100 \$	Entretien usine	02-41200-529

**d) Afin de couvrir les dépenses anticipées 2013 en outillage, entretien et signalisation**

Montant	Description du poste	Numéro de poste
15 000 \$	Sel et abrasif	02-33000-628

Au poste suivant :

Montant	Description du poste	Numéro de poste
1 000 \$	Entretien outils	02-31000-529
1 000 \$	Petits outils	02-31000-643
7 500 \$	Entretien Mairie	02-13000-522
500 \$	Articles de nettoyage	02-13000-660
5 000 \$	Signalisation	02-35000-649

**6.3 Renonciation – Financement non utilisé**

**13-10-426**

CONSIDÉRANT la résolution no 13-01-13 décrétant des dépenses d'immobilisation financées par le fonds de roulement pour différents projets tels que :

- 13-05 Aménagement de la salle des serveurs
- 13-06 Acquisition de serveur et équipements
- 13-09 Réseau sans fil et télétravail

CONSIDÉRANT que ces dépenses, une fois effectuées, s'avèrent inférieures au montant du financement approuvé;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Hélène Hayeur Car, appuyé par la conseillère Louise Bisailon Marcil et résolu à l'unanimité :

DE retourner au fonds de roulement la partie non utilisée pour une somme totalisant 507,93 \$;

D'AMENDER la résolution no 13-01-13 de façon à ce que les montants faisant l'objet de la renonciation soient déduits des remboursements annuels les plus éloignés, du fonds d'administration au fonds de roulement.

**6.4 Octroi de contrat - Services professionnels pour l'entretien et les activités informatiques**

**13-10-427**

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé par appel d'offres public afin d'obtenir des soumissions pour des services professionnels pour l'entretien et les activités informatiques;

CONSIDÉRANT le soumissionnaire ayant reçu le meilleur pointage;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller René Fournier, appuyé par la conseillère Elena Sanchez et résolu à l'unanimité :

D'OCTROYER le contrat de services professionnels pour l'entretien et les activités informatiques pour les années 2014, 2015 et 2016 à la firme Sogemyr Informatique inc. au montant de 104 339,81 \$ taxes incluses.

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste 02-13010-527 à prévoir au budget annuel 2014-2015-2016.

#### **6.5 Dépôt - Liste des Engagements**

Le conseil municipal de Carignan prend acte du dépôt par le trésorier de la liste des commandes mensuelles pour le mois d'août et pour le 1<sup>er</sup> au 19 septembre 2013.

#### **6.6 Autorisation de paiement de facture - Entente intermunicipale – Projet Carignan sur le Golf**

13-10-428

CONSIDÉRANT l'entente intermunicipale intervenue entre les Villes de Longueuil et Carignan le 18 juin 2004;

CONSIDÉRANT la facture de la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville en date du 9 août 2013, portant le numéro 2013-000026, réclamant à la Ville de Carignan un montant de 294 762,07 \$ en guise de « contribution financière conformément à l'entente intermunicipale selon l'article 5d) pour le paiement de toutes dépenses en immobilisation encourues à l'égard d'une infrastructure identifiée sur la liste jointe à l'entente en annexe F pour les années 2004 à 2013 »;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de cette entente, la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville devait faire parvenir à la Ville de Carignan au plus tard le 1<sup>er</sup> octobre de chaque année une estimation de la somme à être payée au cours de l'année suivante;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville n'a jamais transmis une telle estimation à la Ville de Carignan;

CONSIDÉRANT que la réclamation de Saint-Bruno-de-Montarville se prescrit par trois ans à compter de l'échéance de chacun des versements;

CONSIDÉRANT que seuls les versements qui seraient dus à la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville depuis le 15 octobre 2010 ne sont pas prescrits en date de ce jour;

CONSIDÉRANT la prescription acquise au bénéfice de la Ville de Carignan pour toute somme qui aurait pu être due à la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville antérieurement au 15 octobre 2010;



## EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Louise Bisailon Marcil, appuyé par le conseiller René Fournier et résolu à l'unanimité :

QUE les « Considérant » font partie intégrante de la présente résolution;

D'AUTORISER le paiement d'une somme d'au plus 151 206,62 \$ à la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville pour les dépenses en immobilisation en vertu de l'article 5d) de l'entente intermunicipale intervenue le 18 juin 2004 puisque toutes les sommes réclamées par la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville dans sa facture du 9 août 2013 pour la période antérieure au 15 octobre 2010 sont prescrites;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste 02-41220-954, sous réserve d'une appropriation du surplus eau et égout, poste budgétaire 59-13100-270.

## 7. SERVICES TECHNIQUES

### 7.1 Autorisation – Achat d'un camion à benne basculante usagé

13-10-429

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé par appel d'offres sur invitation auprès de six (6) fournisseurs afin d'obtenir des soumissions pour un camion usagé 10 roues à benne basculante;

CONSIDÉRANT le plus bas soumissionnaire conforme;

## EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Patrick Marquès, appuyé par la conseillère Hélène Hayeur Car et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER l'achat d'un camion usagé à benne basculante Freightliner, M2, année 2006, de l'entreprise T.G.C. Les camions Rouville inc. au montant de 68 985 \$ taxes incluses;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 22-13001-725.

### 7.2 Engagements de la Ville – Projet Les Habitations Malachite inc. - Développement résidentiel sur le lot 2 599 641 à Carignan.

13-10-430

CONSIDÉRANT les engagements nécessaires dans le cadre de la demande d'autorisation en vertu de l'article 32 de la LQE auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP), pour le projet Les Habitations Malachite inc., développement résidentiel sur le lot 2 599 641 à Carignan, référence dossier no 131-16215-00 de la Firme Genivar inc.;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Marguerite Roussel, appuyé par le conseiller Patrick Marquès et résolu à l'unanimité :

QUE la Ville de Carignan confirme que le projet ne contrevient à aucun règlement municipal et qu'elle approuve avec commentaires, suite à la recommandation de son Service technique, les plans présentés par la Firme GÉNIVAR et énumérés comme suit :

#131-16215-00-GC01-R0A, GC01 de 05, Rév. « 0A » du 300913  
#131-16215-00-GC02-R0A, GC02 de 05, Rév. « 0A » du 300913  
#131-16215-00-GC03-R0A, GC03 de 05, Rév. « 0A » du 300913  
#131-16215-00-GC04-R0A, GC04 de 05, Rév. « 0A » du 300913  
#131-16215-00-GC05-R0A, GC05 de 05, Rév. « 0A » du 300913

QUE la Ville de Carignan ne s'objecte pas à la délivrance de l'autorisation par le MDDEFP, relativement au projet Les Habitations Malachite inc., développement résidentiel sur le lot 2 599 641 à Carignan;

QUE la Ville de Carignan s'engage, lorsque les travaux seront achevés, à transmettre au MDDEFP, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité du projet selon l'autorisation accordée par le MDDEFP;

QUE la Ville de Carignan s'engage à prendre possession des infrastructures urbaines de l'ensemble des rues lorsque les travaux seront complétés;

QUE la Ville de Carignan s'engage, lorsque les travaux seront achevés et que les infrastructures lui seront cédées, à appliquer un programme d'entretien des ouvrages de gestion des eaux pluviales ainsi qu'à tenir un registre d'exploitation et d'entretien, conformément au chapitre 12 « Considération d'opération, d'entretien et de suivi » du Guide de gestion des eaux pluviales du MDDEFP.

**7.3 Acceptation provisoire - Travaux de construction d'une aire de virage, d'un stationnement et d'une piste cyclable bidirectionnelle sur la rue Marie-Anne Est (APP-13-014-TP)**

13-10-431

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur des services techniques;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Louise Bisailon Marcil, appuyé par la conseillère Hélène Hayeur Car et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le paiement d'un montant de 159 857,20 \$ taxes incluses à l'entreprise Construction DJL inc.;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 03-10000-530.

**7.4 Autorisation - Travaux correctifs supplémentaires - Mise aux normes et augmentation de la capacité de l'usine d'eau potable de Carignan, (APP-08-003-GE)**

**13-10-432**

CONSIDÉRANT les travaux de reconditionnement et essais d'étanchéité requis dans le cadre de la mise aux normes et l'augmentation de la capacité de l'usine de production d'eau potable;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller René Fournier, appuyé par la conseillère Louise Bisailon Marcil et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le paiement des travaux supplémentaires au montant de 16 648,71 \$ taxes incluses à la compagnie Wilfrid Allen Ltée;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 22-00400-411.

**7.5 Octroi de mandat connexe - Services professionnels - Étude sur la stratification de l'eau au réservoir Henriette et sur la formation de THM dans le réseau d'eau potable**

**13-10-433**

Il est proposé par la conseillère Louise Bisailon Marcil, appuyé par la conseillère Elena Sanchez et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le paiement des honoraires professionnels connexes au mandat d'exploitation des ouvrages de production d'eau potable et d'assainissement des eaux usées pour l'étude sur la stratification de l'eau au réservoir Henriette et sur la formation de trihalométhanes dans le réseau d'eau potable à la firme Aquatech au montant de 6 668,55 \$ taxes incluses;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) aux postes budgétaires 02-41200-411 et 0241300-529.

**7.6 Autorisation – Demandes de certificats d'autorisation – Construction des services municipaux pour le projet de développement domiciliaire du lot 3 452 910**

**13-10-434**

CONSIDÉRANT les travaux à être effectués dans le cadre du projet de construction des services municipaux pour le projet de développement domiciliaire du lot 3 452 910;

CONSIDÉRANT la nécessité d'obtenir préalablement les autorisations et/ou approbations des différents paliers gouvernementaux, le cas échéant;

## EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Patrick Marquès, appuyé par la conseillère Marguerite Roussel et résolu à l'unanimité :

QUE la Ville de Carignan autorise la firme d'ingénieurs BPR Infrastructures inc. à déposer toute demande d'autorisation et/ou approbation auprès des différents paliers gouvernementaux tels que le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu, le ministère des Ressources naturelles ainsi que tout autre ministère, et ce, dans le cadre du projet de développement domiciliaire du lot 3 452 910 pour la construction des services municipaux incluant l'égout domestique et une conduite d'eau, tel que montré sur le plan 19519-c-001, rév. A daté du 5 juillet 2013;

QUE la Ville de Carignan s'engage, lorsque les travaux seront achevés, à transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP), une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité du projet selon l'autorisation accordée par le MDDEFP.

## 8. URBANISME

### 8.1 Autorisation de signature – Entente relative à des travaux municipaux – Projet domiciliaire – Lots 2 601 331 et 3 205 197 Grande Allée

13-10-435

Il est proposé par le conseiller Patrick Marquès, appuyé par la conseillère Hélène Hayeur Car et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER la mairesse ou en son absence le maire suppléant et le greffier à signer l'entente relative à des travaux municipaux pour le projet domiciliaire sur les lots 2 601 331 et 3 205 197;

LE tout conditionnel au dépôt de tous les documents prévus audit protocole.

### 8.2 Approbation et autorisation de signature – Entente relative à des travaux municipaux – Projet domiciliaire Boisé de Carignan Phase II

13-10-436

CONSIDÉRANT le projet de développement domiciliaire déposé au Service de l'urbanisme pour le développement de la Phase II (A, B, C, D et E) Le Boisé de Carignan;

## EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Marguerite Roussel, appuyé par la conseillère Louise Bisailon Marcil et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER le projet tel que proposé dans le plan concept d'aménagement d'ensemble préparé par Vital Roy, arpenteur-

géomètre, minute 40 119, daté du 26 février 2013, révisé le 29 août 2013, illustrant un total de 167 terrains, incluant les rues, parcs, lien piétonnier et une bande boisée ainsi qu'une zone de conservation;

D'APPROUVER le plan de lotissement avec ouverture de rue pour le développement résidentiel de la phase II partie A Le Boisé de Carignan préparé par Vital Roy, arpenteur-géomètre, reçu le 5 septembre 2013, portant le numéro 41 710 de ses minutes, dossier no 25664-01, ayant pour objectif de créer les lots 5 298 869 à 5 298 887, 5 298 899 à 5 298 916 et 5 298 925 à 5 298 927;

D'APPROUVER la proposition de cession à des fins de parc, soit une superficie totale de 11 540,10 m<sup>2</sup>, correspondant à 10,9 % de la superficie du site, excluant les rues projetées;

D'AUTORISER la mairesse ou en son absence le maire suppléant et le greffier à signer l'entente relative à des travaux municipaux pour le projet domiciliaire Le Boisé de Carignan Phase II et ce, conditionnel au dépôt de tous les documents prévus audit protocole.

### **8.3 Approbation et autorisation de signature – Entente relative à des travaux municipaux – Projet domiciliaire Boisé du Parchemin Phase I**

**13-10-437**

CONSIDÉRANT le projet de développement domiciliaire déposé en mai 2013 au Service de l'urbanisme pour le développement de la Phase I du projet le Boisé du Parchemin;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Marguerite Roussel, appuyé par la conseillère Louise Bisailon Marcil et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER le projet tel que proposé dans le plan concept d'aménagement d'ensemble préparé par APUR, urbaniste-conseil, le 8 mai 2012, pour un total de 169 unités de logements avec typologie variée et développement en trois phases;

D'APPROUVER le plan de lotissement avec ouverture de rue pour le développement résidentiel de la phase I du projet Le Boisé du Parchemin Phase I préparé par Madore & Madore, arpenteurs-géomètres, portant le numéro de minute 46 204, dossier no 21 371-1, en date du 9 septembre 2013, ayant pour objectif de créer les lots 5 294 995 à 5 295 041 et 5 299 668 à 5 299 677. Le numéro de la demande de lotissement est 2013-039;

D'APPROUVER la proposition de cession à des fins de parc, soit une superficie totale de 13 201,8 m<sup>2</sup>, correspondant à 11,39 % de la superficie du site, excluant les rues projetées;

D'AUTORISER la mairesse ou en son absence le maire suppléant et le greffier à signer l'entente relative à des travaux municipaux pour le projet domiciliaire Le Boisé du Parchemin Phase I et ce,

conditionnel au dépôt de tous les documents prévus audit protocole.

**8.4 Demande d'appui - 13-CPTAQ-03 – Lot partie 2 601 070 arrière du chemin Chambly**

**13-10-438**

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation à la CPTAQ afin de permettre l'agrandissement d'un terrain situé dans la zone IDC-186 et reconnu comme îlot déstructuré en milieu agricole par le Schéma d'aménagement de la M.R.C. de la Vallée-du-Richelieu;

Il est proposé par la conseillère Louise Bisailon Marcil, appuyé par la conseillère Elena Sanchez et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER la demande d'autorisation auprès de la CPTAQ en partie, afin de permettre l'agrandissement du terrain pour la portion de terrain située dans la zone IDC-186 et reconnue comme îlot déstructuré en milieu agricole par le Schéma d'aménagement de la M.R.C. de la Vallée-du-Richelieu.

**8.5 Demande d'appui – 13-CPTAQ-06 – Lot 2 601 631 – Chemin Brunelle**

**13-10-439**

Il est proposé par la conseillère Hélène Hayeur Car, appuyé par la conseillère Elena Sanchez et résolu à l'unanimité :

DE ne pas approuver la demande d'autorisation à la CPTAQ pour permettre l'utilisation à des fins autres qu'agricoles et la construction d'un entrepôt pour la distribution de produits agroalimentaires.

**8.6 Dérogation mineure 13-DM-17 – 3868, rue O'Reilly**

**13-10-440**

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure qui aurait pour effet de permettre la construction d'un garage empiétant de 3,79 mètres dans la cour avant, alors que la réglementation en vigueur permet uniquement la construction d'un bâtiment secondaire en cours latérale ou arrière;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Hélène Hayeur Car, appuyé par la conseillère Elena Sanchez et résolu à l'unanimité :

D'ACCORDER la dérogation mineure afin de permettre la construction d'un garage empiétant de 3,79 mètres dans la cour avant pour la propriété sise au 3868, rue O'Reilly.

**8.7 Dérogation mineure 13-DM-18 – Lot 2 343 357 – 4108, rue Bourgelas**

**13-10-441**

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure qui aurait pour effet de permettre l'aménagement de deux allées d'accès à une propriété résidentielle, alors que la réglementation actuelle autorise un seul accès par propriété pour une même rue;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Hélène Hayeur Car, appuyé par la conseillère Marguerite Roussel et résolu à l'unanimité :

D'ACCORDER la dérogation mineure afin de permettre l'aménagement de deux allées d'accès pour la propriété sise au 4108, rue Bourgelas.

**8.8 Demande 13-PIIA-19 – Les Habitations René Poudrette – Quartier Branché Phases 3 & 4 – Lots 5 305 407 à 5 305 419 – Boulevard Désourdy**

**13-10-442**

CONSIDÉRANT la demande de PIIA concernant les modèles de constructions résidentielles soumis par « les Habitations René Poudrette »;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Louise Bisailon Marcil, appuyé par la conseillère Marguerite Roussel et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER les modèles de cottages jumelés « Le Camus » et « Le Pinot Gris » ainsi que l'aménagement paysager proposé concernant le projet de développement Quartier Branché (Phases 3 et 4) et les nouveaux terrains à développer par « Les Habitations René Poudrette » sur les lots 5 305 407 à 5 305 419 boulevard Désourdy déposés le 30 août 2013.

**8.9 Demande 13-PIIA-20 – Les Développements – Boisé de Carignan (Phase II) – Lots 5 298 901 à 5 298 912 et 5 298 881 à 5 298 886 – Boulevard Désourdy**

**13-10-443**

CONSIDÉRANT la demande de PIIA concernant le modèle de cottage jumelé et d'aménagement paysager proposé par « Les Développements IMAX »;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Louise Bisailon Marcil, appuyé par la conseillère Marguerite Roussel et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER le modèle de cottage jumelé et d'aménagement paysager proposé par « Les Développements IMAX » concernant le projet de développement Boisé de Carignan Phase 2-A pour les lots 5 298 901 à 5 298 912 et 5 298 881 à 5 298 886 boulevard Désourdy déposé le 30 août 2013.

**8.10 Désignation de rue – Projet domiciliaire – Boisé de Carignan phase II**

**13-10-444**

Il est proposé par la conseillère Marguerite Roussel, appuyé par le conseiller Patrick Marquès et résolu à l'unanimité :

DE désigner rue Henri-Bisailon la rue identifiée par le lot projeté no 5 298 913.

**8.11 Approbation et autorisation de signature – Entente relative à des travaux municipaux – Projet domiciliaire Quartier Riviera**

**13-10-445**

CONSIDÉRANT le projet de développement domiciliaire déposé le 5 septembre 2013 au Service de l'urbanisme pour le projet Quartier Riviera;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Louise Bisailon Marcil, appuyé par la conseillère Marguerite Roussel et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER le projet tel que proposé dans le plan concept d'aménagement d'ensemble préparé par APUR, urbaniste-conseil, daté du 30 janvier 2012, révisé le 18 septembre 2013, illustrant un total de 401 logements, incluant les rues, parcs, lien piétonnier et bande boisée;

D'APPROUVER le plan de lotissement pour le développement résidentiel de la Phase 1 du projet Quartier Riviera préparé par Denis Dubois, arpenteur-géomètre, portant le numéro 4 070 de ses minutes, dossier no D6505-44, remplaçant le lot 5 323 700 du cadastre du Québec ayant pour objectif de créer les lots 5 376 352 à 5 376 404;

D'APPROUVER la proposition de cession à des fins de parc, soit une superficie de la phase 1 à 7745,4 m<sup>2</sup> + 217,1 m<sup>2</sup>, et pour les phases 2 et 3 le parc A projeté de 6005,3 m<sup>2</sup> et le parc B projeté de 10 418,4 m<sup>2</sup>, pour une superficie totale de 19 555,3 m<sup>2</sup> correspondant à 11 % de la superficie du site;

D'AUTORISER la mairesse ou en son absence le maire suppléant et le greffier à signer l'entente relative à des travaux municipaux pour le projet domiciliaire Quartier Riviera de Carignan Phase II et ce, conditionnel au dépôt de tous les documents prévus audit protocole.

**8.12 Approbation et autorisation de signature – Entente relative à des travaux municipaux – Projet domiciliaire Les Jardins d'Isaïe**

**13-10-446**

CONSIDÉRANT le projet de développement domiciliaire déposé le 20 septembre 2013 au Service de l'urbanisme concernant le projet domiciliaire Les Jardins d'Isaïe;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Marguerite Roussel, appuyé par la conseillère Louise Bisailon Marcil et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER le plan de lotissement pour le développement résidentiel « Les Jardins d'Isaïe » avec ouverture de rue, préparé par Daniel Bérard, arpenteur-géomètre, portant le numéro 32 068 de ses minutes, dossier no 20 354, daté du 20 septembre 2013, remplaçant les lots 4 945 692, 4 179 558 et 4 179 568 du cadastre du Québec, ayant pour objectif de créer



les lots 5 137 038 à 5 137 041, 5 138 539, 5 138 540, 5 344 503, 5 344 504, 5 392 700 et 5 392 699 ;

D'AUTORISER la mairesse ou en son absence le maire suppléant et le greffier à signer l'entente relative à des travaux municipaux pour le projet domiciliaire « Les Jardins d'Isaïe » et ce, conditionnel au dépôt de tous les documents prévus audit protocole.

## **9. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

## **10. FAMILLE ET COMMUNAUTÉ**

### **10.1 Légion Royale Canadienne – Jour du souvenir – Couronne commémorative**

**13-10-447**

Il est proposé par la conseillère Marguerite Roussel, appuyé par la conseillère Hélène Hayeur Car et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER l'acquisition d'une couronne commémorative au montant de 40 \$ pour le jour du souvenir le 9 novembre prochain;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-11000-999.

### **10.2 Demande d'autorisation – Barrage routier – Chevaliers de Colomb Conseil 6148 Révérend Léo Foster**

**13-10-448**

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation pour un barrage routier des Chevaliers de Colomb Conseil 6148 Révérend Léo Foster afin d'amasser des fonds pour les paniers de Noël;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Marguerite Roussel, appuyé par la conseillère Louise Bisailon Marcil et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER les Chevaliers de Colomb Conseil 6148 Révérend Léo Foster à procéder à un barrage routier, samedi le 26 octobre prochain à l'intersection du chemin Bellerive et Grande Allée, de 8 h 30 à 17 h.

### **10.3 Demande d'aide financière – Paniers de Noël - Chevaliers de Colomb Conseil 6148 Révérend Léo Foster**

**13-10-449**

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière des Chevaliers de Colomb, Conseil 6148 Révérend Léo Foster;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Louise Bisailon Marcil, appuyé par la conseillère Marguerite Roussel et résolu à l'unanimité :

D'ACCORDER une aide financière d'un montant de 250 \$ aux Chevaliers de Colomb Conseil 6148 Révérend Léo Foster, pour la confection de paniers de Noël;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-11000-999.

**10.4 Demande de résolution d'appui – Motion M-441 pour procéder à une révision du Règlement sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments**

**13-10-450**

CONSIDÉRANT la demande d'appui à la motion M-441 pour procéder à une révision du *Règlement sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments*;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller René Fournier, appuyé par la conseillère Elena Sanchez et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil municipal de la Ville de Carignan appuie la motion M-441, déposée par le député Marc-André Morin, visant à faciliter la gestion des embarcations sur nos lacs et rivières en procédant à une révision de *Règlement sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments*.

**11. ENVIRONNEMENT**

**12. LOISIRS ET CULTURE**

**13. RÉGLEMENTATION**

**13.1 Adoption – Second projet de règlement no 243-108  
Règlement modifiant le règlement de zonage no 243 tel qu'amendé,  
afin de permettre les cliniques vétérinaires dans la zone IDR-200**

**13-10-451**

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil a reçu copie du second projet de règlement no 243-108 modifiant le règlement de zonage no 243 tel qu'amendé, afin de permettre les cliniques vétérinaires dans la zone IDR-200, déclare en avoir pris connaissance et renonce à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par la conseillère Marguerite Roussel, appuyé par la conseillère Elena Sanchez et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER pour valoir à toutes fins que de droit, le second projet de règlement no 243-108 modifiant le règlement de zonage no 243 tel qu'amendé, afin de permettre les cliniques vétérinaires dans la zone IDR-200.

**13.2 Adoption – Second projet de règlement no 243-109**  
Règlement modifiant le règlement de zonage no 243 tel qu'amendé,  
afin d'agrandir la zone A40 à même la zone H132

13-10-452

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil a reçu copie du second projet de règlement no 243-109 modifiant le règlement de zonage no 243 tel qu'amendé, afin d'agrandir la zone A40 à même la zone H132, déclare en avoir pris connaissance et renonce à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Patrick Marquès, appuyé par la conseillère Louise Bisailon Marcil et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER pour valoir à toutes fins que de droit, le second projet de règlement no 243-109 modifiant le règlement de zonage no 243 tel qu'amendé, afin d'agrandir la zone A40 à même la zone H132.

**13.3 Adoption – Règlement no 243-110**  
Règlement modifiant le règlement de zonage no 243 tel qu'amendé,  
afin d'intégrer une dérogation reconnue dans la zone inondable de  
récurrence 0-20 ans, relativement à un projet de prolongement  
d'une voie de circulation existante depuis le centre de l'île aux  
Lièvres en direction de sa partie Nord dans la zone MN1-147

13-10-453

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil a reçu copie du règlement no 243-110 modifiant le règlement de zonage no 243 tel qu'amendé, afin d'intégrer une dérogation reconnue dans la zone inondable de récurrence 0-20 ans, relativement à un projet de prolongement d'une voie de circulation existante depuis le centre de l'île-aux-Lièvres en direction de sa partie Nord dans la zone MN1-147, déclare en avoir pris connaissance et renonce à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Marguerite Roussel, appuyé par le conseiller Patrick Marquès et résolu à la majorité :

Le conseiller René Fournier vote contre;

D'ADOPTER pour valoir à toutes fins que de droit, le second projet de règlement no 243-110 modifiant le règlement de zonage no 243 tel qu'amendé, afin d'intégrer une dérogation reconnue dans la zone inondable de récurrence 0-20 ans, relativement à un projet de prolongement d'une voie de circulation existante depuis le centre de l'île-aux-Lièvres en direction de sa partie Nord dans la zone MN1-147.

**13.4 Adoption – Règlement no 431-1-E**  
Règlement modifiant le règlement 431-E autorisant l'acquisition du  
lot no 4 179 564 et d'une partie des lots nos 4 179 561 et 4 179 562  
du cadastre du Québec afin d'y ériger entre autres une école  
primaire et décrétant un emprunt supplémentaire à long terme de  
600 000 \$

13-10-454

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil a reçu copie du règlement no 431-1-E modifiant le règlement 431-E autorisant

l'acquisition du lot no 4 179 564 et d'une partie des lots nos 4 179 561 et 4 179 562 du cadastre du Québec afin d'y ériger entre autres une école primaire et décrétant un emprunt supplémentaire à long terme de 600 000 \$, déclare en avoir pris connaissance et renonce à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par la conseillère Louise Bisailon Marcil, appuyé par la conseillère Elena Sanchez et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER pour valoir à toutes fins que de droit, le règlement no 431-1-E modifiant le règlement 431-E autorisant l'acquisition du lot no 4 179 564 et d'une partie des lots nos 4 179 561 et 4 179 562 du cadastre du Québec afin d'y ériger entre autres une école primaire et décrétant un emprunt supplémentaire à long terme de 600 000 \$.

### **13.5 Avis de motion – Règlement no 240-11**

**Règlement modifiant le règlement sur les permis et certificats no 240 tel qu'amendé, afin d'ajouter des dispositions interprétatives et administratives et de prescrire des documents à fournir**

**13-10-455**

Avis de motion est donné par le conseiller Patrick Marquès à l'effet qu'il sera présenté lors d'une prochaine assemblée du conseil le règlement no 240-11 modifiant le règlement sur les permis et certificats no 240 tel qu'amendé, afin d'ajouter des dispositions interprétatives et administratives et de prescrire des documents à fournir.

### **13.6 Adoption - Projet de règlement no 240-11**

**Règlement modifiant le règlement sur les permis et certificats no 240 tel qu'amendé, afin d'ajouter des dispositions interprétatives et administratives et de prescrire des documents à fournir**

**13-10-456**

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil a reçu copie du projet de règlement no 240-11 modifiant le règlement sur les permis et certificats no 240 tel qu'amendé, afin d'ajouter des dispositions interprétatives et administratives et de prescrire des documents à fournir, déclare en avoir pris connaissance et renonce à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par le conseiller Patrick Marquès, appuyé par la conseillère Louise Bisailon Marcil et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER pour valoir à toutes fins que de droit, le projet de règlement no 240-11 modifiant le règlement sur les permis et certificats no 240 tel qu'amendé, afin d'ajouter des dispositions interprétatives et administratives et de prescrire des documents à fournir.

**13.7 Avis de motion – Règlement 243-111**

Règlement modifiant le règlement de zonage no 243 tel qu'amendé, afin de permettre un développement commercial dans la zone IDC-185

13-10-457

Avis de motion est donné par la conseillère Marguerite Roussel à l'effet qu'il sera présenté lors d'une prochaine assemblée du conseil le règlement no 243-111 modifiant le règlement de zonage no 243 tel qu'amendé, afin de permettre un développement commercial dans la zone IDC-185.

**13.8 Adoption – Projet de règlement no 243-111**

Règlement modifiant le règlement de zonage no 243 tel qu'amendé, afin de permettre un développement commercial dans la zone IDC-185

13-10-458

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil a reçu copie du projet de règlement no 243-111 modifiant le règlement de zonage no 243 tel qu'amendé, afin de permettre un développement commercial dans la zone IDC-185, déclare en avoir pris connaissance et renonce à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par la conseillère Marguerite Roussel, appuyé par la conseillère Louise Bisailon Marcil et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER pour valoir à toutes fins que de droit, le projet de règlement no 243-111 modifiant le règlement de zonage no 243 tel qu'amendé, afin de permettre un développement commercial dans la zone IDC-185.

**13.9 Dépôt de la renonciation – Tenue de registre - Règlement 457-E**

Le conseil municipal de Carignan prend acte du dépôt par le greffier d'une lettre renonçant à la tenue d'un registre, dans le cadre du processus d'adoption du règlement 457-E autorisant la construction de pavage, bordures, trottoir et éclairage de rue pour une partie du boulevard Désourdy phase II et décrétant des travaux et un emprunt à long terme au montant de 655 310 \$

**13.10 Avis de motion – Règlement no 243-112**

Règlement modifiant le règlement de zonage no 243 tel qu'amendé, afin de permettre un développement domiciliaire en projet intégré, ainsi que quelques ajustements relatifs aux marges de recul et délimitation des zones, dans le cadre du projet du golf Le Riviera.

13-10-459

Avis de motion est donné par la conseillère Louise Bisailon Marcil à l'effet qu'il sera présenté lors d'une prochaine assemblée du conseil le règlement no 243-112 modifiant le règlement de zonage no 243 tel qu'amendé, afin de permettre un développement domiciliaire en projet intégré, ainsi que quelques ajustements relatifs aux marges de recul et délimitation des zones, dans le cadre du projet du golf Le Riviera.

### **13.11 Adoption – Projet de règlement no 243-112**

**Règlement modifiant le règlement de zonage no 243 tel qu'amendé, afin de permettre un développement domiciliaire en projet intégré, ainsi que quelques ajustements relatifs aux marges de recul et délimitation des zones, dans le cadre du projet du golf Le Riviera**

**13-10-460**

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil a reçu copie du projet de règlement no 243-112 modifiant le règlement de zonage no 243 tel qu'amendé, afin de permettre un développement domiciliaire en projet intégré, ainsi que quelques ajustements relatifs aux marges de recul et délimitation des zones, dans le cadre du projet du golf Le Riviera, déclare en avoir pris connaissance et renonce à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par la conseillère Louise Bisailon Marcil, appuyé par la conseillère Marguerite Roussel et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER pour valoir à toutes fins que de droit, le projet de règlement no 243-112 modifiant le règlement de zonage no 243 tel qu'amendé, afin de permettre un développement domiciliaire en projet intégré, ainsi que quelques ajustements relatifs aux marges de recul et délimitation des zones, dans le cadre du projet du golf Le Riviera.

### **13.12 Adoption – Second projet de règlement no 241-17**

**Règlement modifiant le règlement de lotissement no 241 tel qu'amendé, afin de permettre un développement domiciliaire unifamilial isolé à l'intérieur de la zone H136**

**13-10-461**

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil a reçu copie du second projet de règlement no 241-17 modifiant le règlement de lotissement no 241 tel qu'amendé, afin de permettre un développement domiciliaire unifamilial isolé à l'intérieur de la zone H136, déclare en avoir pris connaissance et renonce à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par la conseillère Louise Bisailon Marcil, appuyé par la conseillère Marguerite Roussel et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER pour valoir à toutes fins que de droit, le second projet de règlement no 241-17 modifiant le règlement de lotissement no 241 tel qu'amendé, afin de permettre un développement domiciliaire unifamilial isolé à l'intérieur de la zone H136.

### **13.13 Adoption – Second projet de règlement no 243-107**

**Règlement modifiant le règlement de zonage no 243 tel qu'amendé, afin de permettre un développement domiciliaire en projet intégré, des commerces de proximité ainsi que quelques ajustements relatifs à la typologie des habitations, dans le cadre du projet de développement du golf Le Riviera**

**13-10-462**

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil a reçu copie du second projet de règlement no 243-107 modifiant le règlement de zonage no 243 tel qu'amendé, afin de permettre un développement domiciliaire en projet intégré, des commerces de

proximité ainsi que quelques ajustements relatifs à la typologie des habitations, dans le cadre du projet de développement du golf Le Riviera, déclare en avoir pris connaissance et renonce à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE:**

Il est proposé par la conseillère Louise Bisailon Marcil, appuyé par la conseillère Marguerite Roussel et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER pour valoir à toutes fins que de droit, le second projet de règlement no 243-107 modifiant le règlement de zonage no 243 tel qu'amendé, afin de permettre un développement domiciliaire en projet intégré, des commerces de proximité ainsi que quelques ajustements relatifs à la typologie des habitations, dans le cadre du projet de développement du golf Le Riviera.

#### **14. INFORMATIONS**

#### **15. DIVERS**

##### **15.1 Dépôt – Plan directeur de conservation et de protection des milieux naturels**

**13-10-463**

LE conseil municipal prend acte du dépôt des documents suivants :

- Plan directeur de conservation et de protection des milieux naturels de la Ville de Carignan produit par la Firme Groupe S.M. International inc., daté de mars 2013, référence F116519-001.
- Plan d'action pour la conservation et la protection des milieux naturels de la Ville de Carignan produit par la Firme Groupe S.M. International inc., daté de septembre 2013, référence F116519-002.
- Rapport de caractérisation des milieux naturels de la Ville de Carignan produit par la Firme Groupe S.M. International inc., daté de février 2013, référence F116519-100.

##### **15.2 Embauche – Inspecteur niveau 2**

**13-10-464**

CONSIDÉRANT les recommandations de la chef de service permis et inspection du service de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par le conseiller Patrick Marquès, appuyé par la conseillère Elena Sanchez et résolu à l'unanimité :

D'EMBAUCHER madame Geneviève Gendron à titre d'inspectrice niveau II, pour le service de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire;

DE désigner madame Geneviève Gendron à titre d'officier responsable à la délivrance de permis et certificats et ce, en conformité avec le règlement no 415-A;

QUE cette embauche soit rétroactive au 30 septembre 2013;

LE tout selon les termes et conditions prévus à la convention collective régissant les employés cols blancs et cols bleus, membres du syndicat canadien de la fonction publique section locale 3508;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-61000-151.

### **15.3 Demande de PIIA 13-PIIA-07 – Lot 2599 773, Pointe nord de l'île-aux-Lièvres**

**13-10-465**

CONSIDÉRANT le plan projet inspiré des critères d'implantation et d'aménagement des règlements sur les PIIA, les PAE et sur la base d'un projet intégré faisant état d'un ensemble d'immeubles dont la tenure de propriété proposée comporte des règles de copropriétés divisées avec parties communes et parties privatives;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Marguerite Roussel, appuyé par la conseillère Hélène Hayeur Car et résolu à la majorité :

Le conseiller René Fournier vote contre.

D'ACCEPTER le plan concept d'aménagement proposé dans le cadre de la demande du PIIA, article 31, soit l'implantation entre 14 et 19 bâtiments sous forme de projet intégré sur le lot 2 599 773, en conservant un maximum du couvert forestier, selon le document préparé par APUR urbanistes-conseil, daté du 22 mars 2013, no de dossier 1303-705.

### **15.4 Dépôt – Pétition des citoyens rues Bachand / Bellevue – Projet de collecte des eaux usées et conduite d'eau potable rue Bachand**

Le conseil municipal prend acte du dépôt par la conseillère Elena Sanchez de la pétition des citoyens des rues Bachand et Bellevue concernant le projet de collecte des eaux usées et conduite d'eau potable rue Bachand.



13-10-466

**16. LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par la conseillère Marguerite Roussel, appuyé par la conseillère Hélène Hayeur Car et résolu à l'unanimité :

QUE la séance soit levée à 23 h 56.

---

Rémi Raymond  
Greffier

---

Louise Lavigne  
Mairesse